

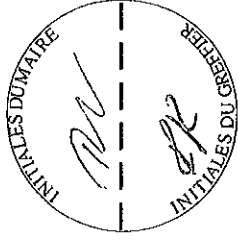
No de résolution
ou annotation

Bulle de Carignan

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE, LE 5 MAI 2015, À 20 H.

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 7 avril 2015
5. **DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Ratification – Entente – Hockey
 - 5.2 Mandat – Requête introductive d'instance
 - 5.3 Assises annuelles 2015 – Union des municipalités du Québec
 - 5.4 Canalisation – Partie du lot 2 346 344
 - 5.5 Approbation – Travaux admissibles – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
6. **FINANCES**
 - 6.1 Déboursés du mois d'avril 2015
 - 6.2 Transferts budgétaires
 - 6.3 Dépôt – Liste des engagements
 - 6.4 Dépôt – Rapport semestriel #1 – Année 2015
 - 6.5 Approbation – Grille d'évaluation et de pondération – Services professionnels en évaluation foncière – APP-15-003-FI
 - 6.6 Octroi de contrat – Location d'un système postal
 - 6.7 Octroi de contrat – Revue des taxes à la consommation
 - 6.8 Dépôt – Rapport financier 2014 consolidé
 - 6.9 Autorisation de signature – Emprunt temporaire – Règlement d'emprunt no 467-E
7. **TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1 Octroi de contrat – Travaux de coupe de foin et hautes herbes
 - 7.2 Octroi de contrat – Services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans, devis du cahier des charges et de la surveillance des travaux d'infrastructures municipales route 112 (APP-15-014-GE)
 - 7.3 Embauche – Surnuméraire
 - 7.4 Autorisation de paiement – Honoraires professionnels en ingénierie de structure – Transformation du centre communautaire en salle du conseil
 - 7.5 Autorisation de paiement – Travaux supplémentaires et de plantation d'arbres – Construction d'infrastructures municipales de surface – Boulevard Désourdy phase II
8. **URBANISME**
 - 8.1 Embauche – Employée surnuméraire



No de résolution
ou annotation

ville de Carignan

- 8.2 Dérogation mineure 15-DM-04 – Lot 4 963 884 – 100, chemin de la Carrière
- 8.3 Dérogation mineure 15-DM-05 – Lot 5 374 438 – 3048, boulevard Désourdy
- 8.4 Dérogation mineure 15-DM-06 – Lot 3 452 908 – 1336, rue Coupal
- 8.5 Dérogation mineure 15-DM-07 – Lots 2 598 570 et 3 157 594 – 1944, rue Henriette
- 8.6 Dérogation mineure 15-DM-08 – Lot 2 994 561 – 1029, rue De Grandfontaine
- 8.7 Demande 15-PIIA-03 – Lots 5 451 097 et 5 451 098 – 2424 et 2426, rue Henriette
- 8.8 Demande 15-PIIA-08 – Lot 5 374 839 – 3044, boulevard Désourdy
- 8.9 Demande 15-PIIA-09 – Lot 4 807 476 – rue Gertrude
- 8.10 Demande 15-PIIA-10 – Lot 2 600 397 – 1757, rue des Roses
- 8.11 Demande 15-PIIA-11 – Lot 4 947 019 – 3750, rue Lyse-Marcil
- 8.12 Demande 15-PIIA-13 – Lot 5 298 880 – 3100, boulevard Désourdy
- 8.13 Relocalisation du Talus – Projet domiciliaire – Le Boisé de Carignan – Phases 3, 4 et 5
- 8.14 Autorisation et approbation – Proposition d'entente hors-cour

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Dépôt – Sommaire des états financiers 2014 – Régie intermunicipale de police Richelleu-Saint-Laurent

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 10.1 Demande d'aide financière – Centre d'écoute Montérégie
– Briser l'isolement chez les aînés – Bureau des Gouverneurs 2015

11. ENVIRONNEMENT

12. LOISIRS ET CULTURE

- 12.1 Embauche – Étudiants moniteurs aux camps de jour

13. RÉGLEMENTATION

- 13.1 Adoption – Règlement no 401-6
Règlement modifiant le règlement no 401 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
- 13.2 Adoption – Règlement d'emprunt no 469-E
Règlement d'emprunt autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction de réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de réparation des chemins pour le secteur des rues Lareau, Bouthillier et chemin de Chambly au nord de la route 112, décrétant à cette fin des travaux et un emprunt à long terme au montant de 1 860 000 \$

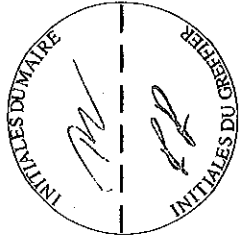
- 13.3 Avis de motion – Règlement no 310-20

Règlement établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

- 15.1 Approbation et adoption – Plan stratégique – 2015-2020



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

15.2 Autorisation et engagements de la Ville – Travaux de construction de réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de réparation du chemin pour une partie de la route 112

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

M. René Fournier, maire

M^{mes} Lorraine Moquin, conseillère
Danielle Théorét, conseillère
Anne Poussard, conseillère

MM. Marcel Synnott, conseiller
Patrick Marquès, conseiller

Est absent :

M. André Mylocopos, conseiller

Messieurs Alain Cousson, directeur général et Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier, sont également présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur René Fournier, maire, déclare la séance ouverte, il est 20 h.

15-05-161

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

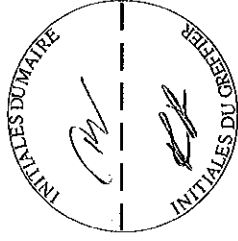
4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 7 avril 2015

15-05-162

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2015.



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

5. DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 Ratification – Entente – Hockey

15-05-163

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

DE ratifier l'« entente hockey » entre la Ville de Chambly et la Ville de Carignan.

5.2 Mandat – Requête introductive d'instance

15-05-164

CONSIDÉRANT la requête introductive d'instance instituée par Construction DJL inc. contre la Ville de Carignan dans le dossier numéro 505-17-008012-157 du district judiciaire de Longueuil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marqués, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

DE mandater la firme Dufresne Hébert Comeau afin de représenter la Ville de Carignan dans le cadre de la requête introductive d'instance instituée par Construction DJL inc. contre la Ville de Carignan dans le dossier numéro 505-17-008012-157 du district judiciaire de Longueuil;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-14000-412.

5.3 Assises annuelles 2015 – Union des municipalités du Québec

15-04-165

CONSIDÉRANT les Assises annuelles 2015 de l'Union des municipalités du Québec se tenant du 21 au 23 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE :

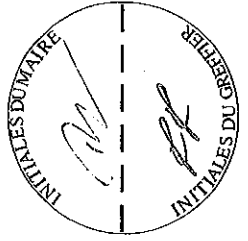
Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'INSCRIRE le maire René Fournier, les conseillères Anne Poussard et Lorraine Moquin ainsi que le conseiller Patrick Marqués aux Assises annuelles 2015 de l'UMQ au coût de 925 \$, avant taxes, par personne;

DE rembourser tous les frais afférents à cet événement;

QUE le remboursement soit effectué en conformité au règlement no 372 établissant un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Ville de Carignan;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-454.



No de résolution
ou annotation

15-05-166

Ville de Carignan

5.4 Canalisation – Partie du lot 2 346 344

CONSIDÉRANT la résolution 14-10-377 autorisant l'engagement d'une somme de 15 000 \$ pour des travaux de canalisation ainsi que l'inscription d'une servitude;

CONSIDÉRANT la résolution 14-11-431 autorisant le versement d'une indemnité de 1 000 \$ pour l'inscription d'une servitude;

CONSIDÉRANT que le certificat de crédit pour ces deux résolutions n'est plus valide;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le versement d'une indemnité de 1 000 \$ pour l'inscription d'une servitude sur une partie du lot 2 346 344;

D'AUTORISER l'engagement d'un montant de 15 000 \$ pour les travaux ainsi que l'inscription d'une servitude;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-10000-530 sous réserve d'un transfert provenant des surplus non affectés.

5.5 Approbation – Travaux admissibles – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

15-05-167

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

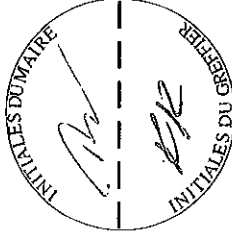
CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Carignan s'engage à être la seule responsable et à décharger le Canada et le Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Ville de Carignan approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Ville de Carignan s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville de Carignan s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

6. FINANCES

6.1 Déboursés du mois d'avril 2015

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois d'avril 2015 pour un montant de 69 307,65 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois d'avril 2015, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 1 015 303,88 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.2 Transferts budgétaires

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

DE transférer les sommes suivantes :

a) Afin de couvrir les frais d'arpentage du lot 2 600 419

Montant	Description du poste	Numéro de poste
1 760 \$	Taxes générales	01-21100-000

15-05-168

15-05-169



No de résolution
ou annotation

ville de Carignan

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
1 760 \$	Services professionnels	02-13040-412

b) Afin de couvrir les frais pour l'offre en architecture du paysage pour le site d'accès à la rivière et mise à l'eau canots/kayaks, île Goyer

Montant	Description du poste	Numéro de poste
14 950 \$	Taxes générales	01-21100-000

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
14 950 \$	Services professionnels	02-13040-412

c) Afin de couvrir les subventions « Écogestes » 2015

Montant	Description du poste	Numéro de poste
1 800 \$	Services professionnels autres	02-47000-419

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
1 800 \$	Subventions en environnement	02-47000-999

6.3 Dépôt – Liste des engagements

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 18 mars au 22 avril 2015.

6.4 Dépôt – Rapport semestriel #1 – Année 2015

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier du rapport semestriel numéro 1 pour l'année 2015.

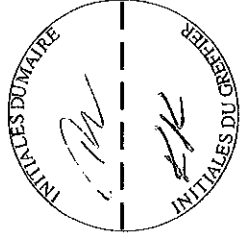
6.5 Approbation – Grille d'évaluation et de pondération – Services professionnels en évaluation foncière – APP-15-003-FI

CONSIDÉRANT que selon l'article 573.1.0.1.1. de la *Loi sur les cités et villes* dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil municipal de Carignan compte utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres selon les normes requises dans son appel d'offres pour services professionnels en évaluation foncière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

15-05-170



No de résolution
ou annotation

ville de Warignan

D'ADOPTER pour fins de pondération des offres de services professionnels en évaluation foncière, les critères d'évaluation suivants :

Présentation et organisation	5 points
Proximité du lieu de travail	5 points
Expérience de projets réalisés	10 points
Expérience de la firme dans le domaine de l'évaluation foncière	20 points
Expérience du chargé de projet	20 points
Expérience des membres de l'équipe	15 points
Méthodologie	15 points
Calendrier de réalisation	10 points

15-05-171

6.6 Octroi de contrat – Location d'un système postal

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation auprès de 4 fournisseurs pour la location d'un système postal, soit une timbreuse dotée d'un compteur et d'une balance;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER le contrat pour la location d'un système postal, d'une durée de 60 mois à compter du 1^{er} janvier 2016, à Poste-Matik Itée au montant annuel de 2 371,20 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits seront disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire no 02-13000-517.

6.7 Octroi de contrat – Revue des taxes à la consommation

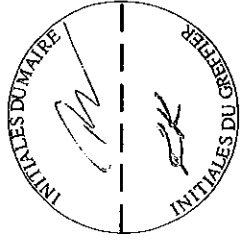
CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Consultaxe Itée pour un service de récupération des taxes de vente fédérale et provinciale;

CONSIDÉRANT que la firme se finance à raison de 35 % des sommes recouvrées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorét, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le trésorier à signer l'entente pour la révision des taxes à la consommation avec la firme Consultaxe Itée.



No de résolution
ou annotation

Bille de Carignan

6.8 Dépôt – Rapport financier 2014 consolidé

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier du rapport financier 2014 consolidé.

6.9 Autorisation de signature – Emprunt temporaire – Règlement d'emprunt no 467-E

15-05-173

CONSIDÉRANT l'approbation du règlement d'emprunt no 467-E autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction de réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de réparation du chemin pour une partie de la route 112, décrétant à cette fin des travaux et un emprunt à long terme au montant de 2 727 181 \$ (tel qu'approuvé), par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT qu'il est requis de permettre au trésorier de signer un emprunt temporaire d'un maximum de 2 454 463 \$ qui permettra de payer les factures et les fournisseurs jusqu'à l'émission de la dette permanente;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire et le trésorier à signer, pour et au nom de la Ville, un emprunt temporaire dans le cadre du règlement d'emprunt no 467-E.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Octroi de contrat – Travaux de coupe de foin et hautes herbes

15-05-174

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour des travaux de coupe de foin et hautes herbes pour les années 2015, 2016 et 2017;

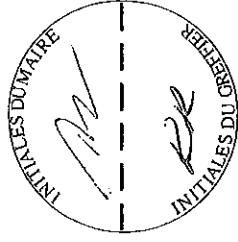
CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de travaux de coupe de foin et hautes herbes à Les Entreprises Philippe Daigneault inc. au montant de 32 830,23 \$ par année, taxes incluses;

QUE ledit contrat est pour une durée de trois (3) ans ayant comme variation du prix d'une année à l'autre l'indice des prix à la consommation déterminé par Statistique Canada pour la région de Montréal;



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-32000-531.

7.2 Octroi de contrat – Services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans, devis du cahier des charges et de la surveillance des travaux d'infrastructures municipales route 112 (APP-15-014-GE)

15-05-175

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions de services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans, devis du cahier des charges et de la surveillance des travaux d'infrastructures municipales route 112;

CONSIDÉRANT le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans, devis du cahier des charges et de la surveillance des travaux d'infrastructures municipales route 112 à la firme Comeau Experts-Conseils inc. au montant de 106 581,83 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-00467-411.

7.3 Embauche – Surnuméraire

15-05-176

Déclarant avoir un intérêt pécuniaire, la conseillère Anne Poussard se retire et ne participe pas aux délibérations.

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

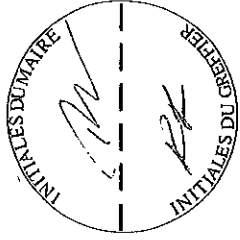
Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER monsieur Mathieu Goyer en tant que surnuméraire aux travaux publics;

QUE cette embauche soit rétroactive au 27 avril 2015;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste



No de résolution
ou annotation

ville de Carignan

budgétaire 02-31000-181, sous réserve d'un transfert provenant du poste budgétaire 02-31000-151, considérant l'absence d'un col bleu.

7.4 Autorisation de paiement – Honoraires professionnels en ingénierie de structure – Transformation du centre communautaire en salle du conseil

15-05-177

CONSIDÉRANT les recommandations du chef de service génie et infrastructures;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement d'une somme de 2 247,77 \$, taxes incluses, à la firme MPa Groupe Conseils inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-10000-530 sous réserve d'un appropriation des surplus non affectés.

7.5 Autorisation de paiement – Travaux supplémentaires et de plantation d'arbres – Construction d'infrastructures municipales de surface – Boulevard Désourdy phase II

15-05-178

CONSIDÉRANT la résolution 14-04-139 octroyant le contrat pour la construction d'infrastructures municipales de surface pour le boulevard Désourdy phase II à l'entreprise Pavages Maska;

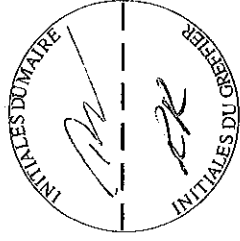
CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement d'une somme de 15 495,91 \$, taxes incluses, à l'entreprise Pavages Métropolitain inc. (anciennement Pavages Maska);

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-00457-411.



No de résolution
ou annotation

15-05-179

Ville de Carignan

8. URBANISME

8.1 Embauche – Employée surnuméraire

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Daphnée Charron à titre d'employée surnuméraire au poste d'inspecteur niveau 2 au Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et ce, pour la période du 19 mai au 7 août 2015;

DE désigner madame Daphnée Charron à titre d'officier responsable de la délivrance de permis et certificats et ce, en conformité avec le règlement no 415-A;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés cols blancs et cols bleus, membres du syndicat canadien de la fonction publique section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-61000-181, sous réserve d'une appropriation des surplus non affectés.

8.2 Dérogation mineure 15-DM-04 – Lot 4 963 884 – 100, chemin de la Carrière

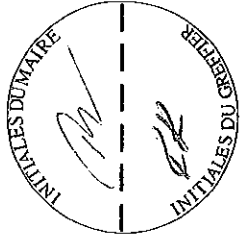
15-05-180

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme l'installation d'un réservoir propane d'une capacité de 1 000 gallons (3 785 litres), en cour avant alors que la réglementation en vigueur exige 475 litres en cour latérale ou arrière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme l'installation d'un réservoir de propane d'une capacité de 1 000 gallons (3 785 litres) en lieu et place de deux réservoirs d'usage domestique de 950 litres dans un emplacement autre que celui exigé par la réglementation, pour la propriété sise au 100, chemin de la Carrière, soit le lot 4 963 884.



No de résolution
ou annotation

15-05-181

Bulle de Varignan

8.3 Dérogation mineure 15-DM-05 – Lot 5 374 438 – 3048, boulevard Désourdy

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputé conforme le coefficient d'emprise au sol (CES) de 0,32 ainsi qu'un revêtement extérieur de type « clin d'acier », alors que la réglementation en vigueur exige un CES maximal de 0,30 et interdit le clin d'acier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputé conforme le coefficient d'emprise au sol (CES) de 0,32 ainsi qu'un revêtement extérieur de type « clin d'acier », pour la propriété sise au 3048, boulevard Désourdy, soit le lot 5 374 438.

8.4 Dérogation mineure 15-DM-06 – Lot 3 452 908 – 1336, rue Coupal

15-05-182

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme une marge de recul latérale gauche de 3,70 mètres, alors que la réglementation en vigueur exige 4 mètres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marqués, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme une marge de recul latérale gauche de la résidence de 3,70 mètres, pour la propriété sise au 1336, rue Coupal, soit le lot 3 452 908.

8.5 Dérogation mineure 15-DM-07 – Lots 2 598 570 et 3 157 594 – 1944, rue Henriette

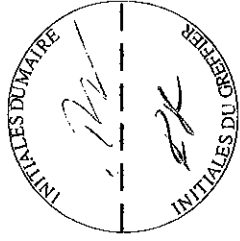
15-05-183

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme, dans le cadre d'une opération cadastrale, une (1) parcelle de terrain ayant une largeur de 15,24 mètres, alors que les normes de lotissement en vigueur exigent une largeur de 22 mètres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme, dans le cadre d'une opération cadastrale, une (1) parcelle de terrain ayant une largeur de 15,24 mètres, pour la propriété sise au 1944, rue Henriette, soit les lots 2 598 570 et 3 157 594.



No de résolution
ou annotation

Mairie de Warignman

8.6 Dérogation mineure 15-DM-08 – Lot 2 994 561 – 1029, rue De Grandfontaine

15-05-184

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme la marge de recul arrière de la résidence de 7,82 mètres, alors que la réglementation en vigueur exige 8 mètres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme la marge de recul arrière de la résidence de 7,82 mètres, pour la propriété sise au 1029, rue De Grandfontaine, soit le lot 2 994 561.

8.7 Demande 15-PIIA-03 – Lots 5 451 097 et 5 451 098 – 2424 et 2426, rue Henriette

15-05-185

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le plan de construction résidentielle ainsi que le plan d'aménagement paysager pour les lots 5 451 097 et 5 451 098, soit les 2424 et 2426, rue Henriette;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de construction résidentielle ainsi que le plan d'aménagement paysager pour les lots 5 451 097 et 5 451 098, soit les 2424 et 2426 rue Henriette, tels que déposés au Service de l'urbanisme le 26 février 2015;

LE tout conditionnel au respect des objectifs d'aménagement relatifs à l'aménagement paysager prévus au règlement no 244.

8.8 Demande 15-PIIA-08 – Lot 5 374 839 – 3044, boulevard Désourdy

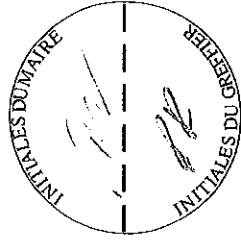
15-05-186

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le plan de construction résidentielle ainsi que le plan d'aménagement paysager pour le lot 5 374 839, soit le 3044, boulevard Désourdy;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de construction résidentielle pour le lot 5 374 839, soit le 3044, boulevard Désourdy, tel que déposé au Service de l'urbanisme le 23 mars 2015;



No de résolution
ou annotation

Bille de Carignan

LE tout conditionnel au respect des objectifs d'aménagement relatifs à l'aménagement paysager prévus au règlement no 244, incluant un choix approprié d'essence arborescente noble.

8.9 Demande 15-PIIA-09 – Lot 4 807 476 – 2204, rue Gertrude

15-05-187

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le plan de construction résidentielle ainsi que le plan d'aménagement paysager pour le lot 4 807 476, soit le 2204, rue Gertrude;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de construction résidentielle ainsi que le plan d'aménagement paysager pour le lot 4 807 476, soit le 2204, rue Gertrude, tels que déposés au Service de l'urbanisme le 23 mars 2015;

LE tout conditionnel au maintien des arbres en cour avant ainsi qu'au respect des objectifs d'aménagement relatifs à l'aménagement paysager prévus au règlement no 244.

8.10 Demande 15-PIIA-10 – Lot 2 600 397 – 1757, rue des Roses

15-05-188

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le plan de rénovation résidentielle pour le lot 2 600 397, soit le 1757, rue des Roses;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de rénovation résidentielle pour le lot 2 600 397, soit le 1757, rue des Roses, tel que déposé au Service de l'urbanisme le 27 mars 2015;

LE tout conditionnel au respect des objectifs d'aménagement relatifs à l'aménagement paysager prévus au règlement no 244.

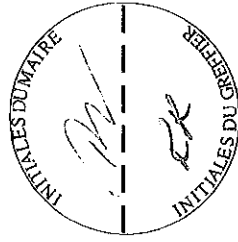
8.11 Demande 15-PIIA-11 – Lot 4 947 019 – 3750, rue Lyse-Marcil

15-05-189

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le plan de construction résidentielle ainsi que le plan d'aménagement paysager pour le lot 4 947 019, soit le 3750, rue Lyse-Marcil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Bulle de Carignan

D'APPROUVER le plan de construction résidentielle ainsi que le plan d'aménagement paysager pour le lot 4 947 019, soit le 3750, rue Lyse-Marcil, tels que déposés au Service de l'urbanisme le 30 mars 2015;

LE tout conditionnel au respect des objectifs d'aménagement relatifs à l'aménagement paysager prévus au règlement no 244.

8.12 Demande 15-PIIA-13 – Lot 5 298 880 – 3100, boulevard Désourdy

15-05-190

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le plan de construction résidentielle ainsi que le plan d'aménagement paysager pour le lot 5 298 880, soit le 3100, boulevard Désourdy;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de construction résidentielle ainsi que le plan d'aménagement paysager pour le lot 5 298 880, soit le 3100, boulevard Désourdy, tels que déposés au Service de l'urbanisme le 2 mars 2015;

LE tout conditionnel au respect des objectifs d'aménagement relatifs à l'aménagement paysager prévus au règlement no 244.

8.13 Relocalisation du Talus – Projet domiciliaire Le Boisé de Carignan

15-05-191

CONSIDÉRANT la demande de relocalisation d'un talus antibruit sur la propriété adjacente, à même un talus existant pour le projet domiciliaire Le Boisé de Carignan, phases 3, 4 et 5;

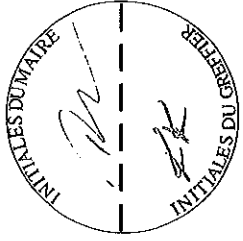
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la relocalisation d'un talus antibruit sur le lot 2 599 130;

LE tout conditionnel :

- au dépôt d'une autorisation écrite du propriétaire du site;
- au dépôt d'une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- au dépôt d'une autorisation de Gaz Métro pour la traverse et/ou l'utilisation de la servitude par la machinerie le cas échéant;
- à ce que le design de la structure antibruit soit basé sur une étude acoustique professionnelle appropriée;



No de résolution
ou annotation

15-05-192

ville de Warigan

- au dépôt d'un plan d'aménagement paysager pour ledit talus faisant état d'une plantation de conifères sur le sommet dudit talus;
- à l'engagement de maintenir en état ledit talus.

8.14 Autorisation – Entente hors-cour – Constats 2014-00017, 2014-00021, 2014-00022 et 2014-00023

CONSIDÉRANT les quatre (4) constats d'infraction émis le 16 juillet 2014, soit :

- 2014-00017 : coupe d'arbre sans autorisation;
- 2014-00021 : remblai sans autorisation;
- 2014-00022 : remblai contenant des déchets (béton);
- 2014-00023 : feu à ciel ouvert;

CONSIDÉRANT les photos et factures à l'appui du concassage et du transport de béton;

CONSIDÉRANT que le remblai a été corrigé à la satisfaction du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (dossier fermé);

CONSIDÉRANT l'état des lieux constaté par le directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire le 21 avril 2015;

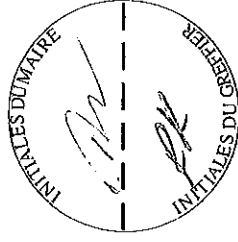
CONSIDÉRANT l'usage non agricole des lieux pour lequel la Commission de protection du territoire agricole n'a pas statué;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur général à signer une entente hors-cour avec la compagnie 9216-8624 Québec inc. établissant :

- le maintien de l'infraction pour la coupe d'arbre;
- le maintien de l'infraction concernant le remblai sans autorisation, avec une peine de 600 \$;
- le maintien de l'infraction concernant le remblai avec béton, avec une peine de 600 \$;
- le retrait de l'infraction concernant le feu à ciel ouvert;
- le paiement, par la partie défenderesse, de tous les frais de cour;
- l'engagement à retirer toutes les matières résiduelles sur place dans un délai de 30 jours;
- l'engagement de se conformer à toutes décisions de la Commission de protection du territoire agricole.



No de résolution
ou annotation

Mairie de Carignan

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Dépôt – Sommaire des états financiers 2014 – Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le greffier du sommaire des états financiers 2014 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

10.1 Demande d'aide financière – Centre d'écoute Montérégie – Briser l'isolement chez les aînés – Bureau des Gouverneurs 2015

15-05-193

CONSIDÉRANT l'invitation au souper bénéfice du Bureau des Gouverneurs pour le Centre d'écoute Montérégie, Briser l'isolement chez les aînés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'acquisition de deux (2) billets au montant de 125 \$ chacun pour le souper bénéfice du Bureau des Gouverneurs pour le Centre d'écoute Montérégie, Briser l'isolement chez les aînés;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

11. ENVIRONNEMENT

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Embauche – Étudiants moniteurs aux camps de jour

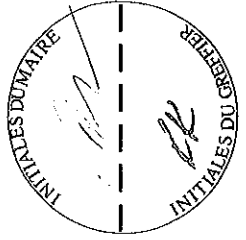
15-05-194

CONSIDÉRANT les recommandations de mesdames Rebecca Deslandes-Brosseau, responsable des camps de jour et Odrée Hamel, directrice du loisir et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER comme employé(e)s étudiant(e)s à titre de moniteurs des camps de jour au service des loisirs pour la saison estivale 2015 :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE WARIGNAN

- Mme Ophélie Lacasse
- M. Philippe-Antoine Deslandes-Brosseau
- M. David Filippone
- M. Anthoni Roch
- Mme Joanie Desroches
- Mme Gabrielle Gamelin
- Mme Anne-Sophie Champeaux
- Mme Cassandra Mathieu
- Mme Jessica St-Hilaire
- Mme Roxanne Charbonneau

Comme accompagnatrices :

- Mme Mylène Poirier
- Mme Karine Thibeault-Bouchard
- Mme Rosalie Roch

Le tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés cols blancs et cols bleus, membres du syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-70151-181.

13. RÉGLEMENTATION

13.1 Adoption – Règlement no 401-6

Règlement modifiant le règlement no 401 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

15-05-195

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 401-6 modifiant le règlement no 401 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

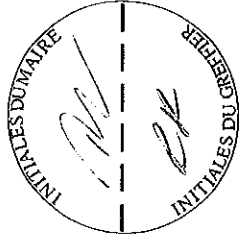
D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 401-6 modifiant le règlement no 401 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

13.2 Adoption – Règlement d'emprunt no 469-E

Règlement d'emprunt autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction de réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de réparation des chemins pour le secteur des rues Lareau, Bouthillier et chemin de Chambly au nord de la route 112, décrétant à cette fin des travaux et un emprunt à long terme au montant de 1 860 000 \$

15-05-196

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

QUE la Ville de Carignan s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée;

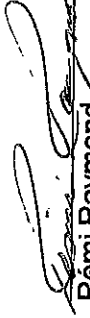
QUE la Ville de Carignan s'engage à entretenir les ouvrages et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien. Le tout conformément à son programme d'exploitation.

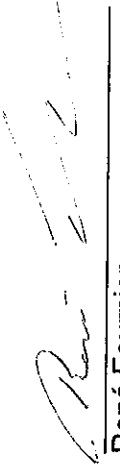
15-05-200

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 22 h 50.


Rémi Raymond
Greffier


René Fournier
Maire